



Commune d'Evolène

ZONE RESERVEE

03 - La Tour / Villa / La Sage

ECHELLE : 1/2'500

Périmètre de la zone réservée



Max, août 2019

Décidé par le Conseil municipal d'Evolène en séance du 2.9.2019

La Présidente

Le Secrétaire

LEGENDE

PAZ Affectation agricole

- Friches, incultes, pierriers, moraines et glaciers
- Zones d'elpages
- Zones de pâturages et de fauches
- Aire forestière

PAZ Les zones de constructions

- Zone du centre des villages
- Zone extensive du vieux village forte densité 0.80
- Zone d'habitations du village de moyenne densité 0.60
- Zone d'habitations collectives de moyenne densité 0.60
- Zone d'habitations individuelles de faible densité 0.30
- Zone artisanale
- Zone mixte artisanale, commerciale et d'habitations 0.50
- Zone d'affectation différée
- Les zones non homologuées

PAZ Les autres zones

- Zone de constructions et d'installations publiques A, B, C
- Zone destinée à la pratique des activités sportives
- Zone de camping
- Zone de mayens
- Zone d'extraction
- Zone de dépôt des matériaux

Protection environnement

- Zone agricole protégée

Bâtiments

- Existant
- Construction en cours
- En cours de cadastration

